



**Décision n° CODEP-OLS-2024-049724 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire  
du 13 septembre 2024 autorisant la modification notable des modalités d’exploitation  
autorisées de l’installation nucléaire de base n° 29**

Le président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment ses articles L. 592-21 et R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu de décret n°2008-1320 du 15 décembre 2008 autorisant la société CIS bio international à exploiter, sur le territoire de la commune de Saclay (département de l’Essonne), l’installation nucléaire de base n° 29, dénommée UPRA, précédemment exploitée par le Commissariat à l’énergie atomique ;

Vu l’arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 modifiée de l’Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu le courrier de l’ASN référencé CODEP-OLS-2024-042847 du 29 juillet 2024 ;

Vu le courrier de l’ASN référencé CODEP-OLS-2024-045514 du 14 août 2024 ;

Vu le courrier de l’ASN référencé CODEP-OLS-2024-048061 du 4 septembre 2024 ;

Vu la demande d’autorisation de modification notable de CIS bio international transmise par courrier DSRE/2024-120/vc du 26 juillet 2024, ensemble les éléments complémentaires apportés par courriers DSRE/2024-140/sc du 23 août 2024 et DSRE/2024-160/vc du 6 septembre 2024 ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

CIS bio international, ci-après dénommé « l'exploitant », est autorisé à modifier les modalités d'exploitation autorisées de l'installation nucléaire de base n° 29 dans les conditions prévues par sa demande du 26 juillet 2024 susvisée.

**Article 2**

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d'État par l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

**Article 3**

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 13 septembre 2024.

*Pour le président de l'ASN et par délégation,*  
le directeur adjoint des déchets, des installations de  
recherche et du cycle,

**Signé par : Bastien DION**